

Appel à projets : référencement de « solutions de digitalisation des commerçants des Hauts-de-France dans le cadre de l'urgence sanitaire »

Solutions opérationnelles et simples de digitalisation et de mise en relation entre les commerçants et leurs clients en région Hauts-de-France

I. CONTEXTE

Avec l'épidémie du Covid-19, le monde et notre région traversent actuellement une crise sanitaire sans précédent.

Le 2^{ème} confinement que nous traversons engendre la fermeture, pour la 2^{ème} fois cette année, des commerces non essentiels.

A l'approche des achats de Noël, cette fermeture pénalise fortement les commerces non-essentiels pour lesquels une part très importante du chiffre d'affaires se réalise en fin d'année.

Il est impératif de permettre à ces commerçants d'accéder très rapidement à une offre de solutions digitales, permettant de mettre en ligne et de vendre leurs produits et d'apporter une solution de livraison et/ou click and collect à leurs clients.

II. OBJET DU REFERENCEMENT

La Préfecture de région, le Conseil Régional, la CCI de région, la Chambre des Métiers, le Medef des Hauts-de-France et le Medef Grand Lille (ci-après les partenaires) ont constitué une cellule « solutions de digitalisation des commerçants des Hauts-de-France dans le cadre de l'urgence sanitaire » qui a vocation à référencer les solutions nationales et régionales qui permettront aux commerçants de s'équiper rapidement et de manière pérenne.

Les solutions retenues dans ce cadre pourront ensuite être promues par les partenaires sur leurs sites d'information et canaux de communication propres. L'enjeu est de constituer une liste de solutions de référence pour des besoins prioritaires de digitalisation relatifs à la vente en ligne et la mise à disposition des produits, en sélectionnant les solutions les plus pertinentes en particulier pour les commerces de proximité, impactés par la fermeture administrative de leur établissement. Une attention particulière sera portée aux solutions opérationnelles immédiatement activables par le commerçant pour maintenir ou développer son activité en réponse au caractère d'urgence.

Les partenaires retiendront au maximum 3 à 5 les solutions répondant au mieux aux critères de référencement définis ci-après.

III. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier doit permettre à la cellule « solution de digitalisation pour les commerçants » de référencer les solutions de digitalisation des commerçants les plus à même de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Pour cela le dossier comprendra la réponse au formulaire en ligne <https://forms.gle/MZTsK1hMKKEQg6it8>

Le candidat peut ajouter toute information qu'il juge utile et susceptible d'éclairer le jury sur le caractère opérationnel et robuste de la proposition formulée.

IV. CRITERES DE REFERENCEMENT

- Engagement du référencé à proposer une offre financièrement adaptée à la situation actuelle des commerçants,
- Capacité à déployer rapidement la solution référencée sur les Hauts-de-France
- Capacités techniques et financières du référent
- Accompagnement technique des TPE et PME à mettre en œuvre leur solution au travers de tutoriels, de mise en œuvre de dispositifs d'appui (hotline, chat en ligne,...) ;
- Capacité, notamment pour les places de marché et les services de livraison, à promouvoir les acteurs de proximité.
- géolocalisation du commerçant
- la solution apportée doit être responsive

V CONTACT

Les propositions sont à transmettre à l'adresse suivante en mentionnant « solutions de digitalisation des commerçants des Hauts-de-France dans le cadre de l'urgence sanitaire » dans l'objet du mail à adresser à communication@hautsdefrance.cci.fr

Date d'ouverture de dépôt des candidatures :

Mardi 3 novembre 2020 à 20H

Date de clôture de dépôt des candidatures: **mercredi 4 novembre 2020 à 20H**